

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 15 juin 2026, a adopté le règlement suivant :

26-020 Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 20 juillet 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 24 juillet 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat